

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LÉON SALEFRANQUE

**L'enquête de 1898 sur les valeurs comprises dans les donations
et les successions, classées par nature de biens**

Journal de la société statistique de Paris, tome 40 (1899), p. 403-420

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1899__40__403_0

© Société de statistique de Paris, 1899, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

L'ENQUÊTE DE 1898 SUR LES VALEURS COMPRISES DANS LES DONATIONS ET LES SUCCESSIONS, CLASSÉES PAR NATURE DE BIENS (*suite et fin*) [1].

Jetons maintenant un coup d'œil sur la composition de la fortune privée, dont nous venons de constater l'importance et la répartition départementales. L'enquête réalisée par l'administration de l'enregistrement nous permet de déterminer dans une certaine mesure la part qui appartient, dans la fortune globale, à la fortune mobilière et à la fortune immobilière; dans la fortune mobilière, aux divers éléments qui la composent; dans la fortune immobilière, aux biens urbains et aux biens ruraux. Ce sont là des renseignements nouveaux et, partant, particulièrement intéressants malgré le flottement que peut laisser aux chiffres le mode de calcul suivi pour l'évaluation des biens. Les valeurs mobilières et autres biens meubles sont évalués en valeur vénale. Une évaluation forfaitaire est appliquée aux immeubles. La capitalisation par 20 du revenu des immeubles urbains, et par 25 de celui des immeubles ruraux, pour déterminer la valeur de cette catégorie de biens, donne des résultats tantôt supérieurs, tantôt inférieurs aux résultats réels. Nous ne possédons aucune méthode suffisamment sûre pour effectuer utilement les corrections que les chiffres de l'enquête seraient susceptibles de subir; nous tiendrons donc pour bonnes les données relatives que cette enquête nous fournit, mais nous avons cru devoir mettre le lecteur en garde contre les conclusions trop absolues qu'on pourrait être tenté d'en tirer si ces réserves n'étaient pas faites.

*
* *

Nous avons vu que, d'après les résultats de l'enquête précitée, la fortune privée se fixait à 234,934 millions. L'ensemble des biens meubles entre dans ce chiffre global pour 127,686 millions 6, soit 54 35 p. 100; la fortune immobilière pour 107,247 millions 4, soit 45 65 p. 100.

*
* *

(1) Voir le *Journal de la Société de statistique de Paris*, octobre 1899, page 325.

Dans le département de la Seine, les biens meubles accusent un total de 42,715 millions 6, soit 68 09 p. 100 de sa fortune globale.

L'importance de ces biens varie ensuite, pour neuf départements, entre 5,606 millions 9 et 2,283 millions 7 :

Départements.	Biens meubles.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Biens meubles.	Pour 100 de la fortune globale.
—	—	—	—	—	—
Nord	5,606 9	55 38	Oise	2,436 0	61 07
Seine-et-Oise. . . .	4,767 1	61 61	Pas-de-Calais . . .	2,328 0	51 68
Rhône	3,862 4	62 93	Marne	2,283 7	65 69
Seine-Inférieure . .	3,745 1	53 63	Aisne.	2,207 6	55 73
Gironde.	2,516 3	50 03			

Cinq départements seulement dépassent un milliard et demi sans atteindre deux milliards :

Départements.	Biens meubles.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Biens meubles.	Pour 100 de la fortune globale.
—	—	—	—	—	—
Somme.	1,972 9	57 31	Seine-et-Marne. . .	1,809 2	52 84
Meurthe-et-Moselle .	1,954 4	65 60	Eure.	1,620 9	54 18
Loiret	1,843 3	55 64			

Seize départements n'arrivent pas au milliard et demi, mais atteignent cependant un milliard :

Départements.	Biens meubles.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Biens meubles.	Pour 100 de la fortune globale.
—	—	—	—	—	—
Bouches-du-Rhône. .	1,401 8	43 84	Saône-et-Loire . . .	1,102 2	42 15
Indre-et-Loire . . .	1,367 7	57 39	Loire-Inférieure . .	1,093 0	42 20
Loire.	1,365 7	54 66	Ardenne	1,062 1	54 52
Calvados	1,330 6	40 32	Vosges	1,040 4	58 91
Yonne	1,191 8	58 93	Isère.	1,031 2	46 58
Maine-et-Loire . . .	1,145 5	40 55	Hérault.	1,022 7	42 74
Eure-et-Loir. . . .	1,130 0	48 61	Ille-et-Vilaine . . .	1,009 6	40 93
Basses-Pyrénées . .	1,123 9	64 66	Charente	1,000 4	58 59

Avec vingt-deux départements, l'importance des biens qui nous occupent, inférieure au milliard, se tient au-dessus de 500 millions :

Départements.	Biens meubles.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Biens meubles.	Pour 100 de la fortune globale.
—	—	—	—	—	—
Côte-d'Or	988 0	51 05	Puy-de-Dôme	741 0	40 75
Sarthe.	975 6	43 47	Gard	716 3	47 84
Manche	969 4	36 51	Haute-Garonne . . .	713 1	40 03
Aube	947 9	58 37	Côtes-du-Nord. . . .	648 4	29 75
Loir-et-Cher	920 1	57 20	Aude	629 9	45 75
Finistère.	910 8	41 84	Haute-Saône	620 5	49 75
Orne	864 5	39 27	Nièvre.	602 0	40 88
Charente-Inférieure. .	811 9	45 58	Vienne	592 8	40 85
Meuse.	799 7	55 70	Dordogne	583 5	43 35
Alpes-Maritimes . . .	781 1	49 94	Ain.	580 5	41 97
Haute-Vienne. . . .	750 3	52 37	Allier	571 2	29 70

Enfin, dans trente-trois départements, les biens meubles accusent un chiffre inférieur : à 500 millions avec vingt-deux ; à 250 millions avec onze :

Départements.	Biens meubles.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Biens meubles	Pour 100 de la fortune globale.
Indre.	494 0	40 10	Ardèche	348 9	43 24
Mayenne	487 9	65 60	Creuse	339 6	41 51
Deux-Sèvres.	484 7	29 51	Corrèze.	321 0	45 81
Cher.	472 3	37 77	Haute-Loire.	296 4	36 55
Doubs	472 3	45 94	Landes.	277 9	38 97
Morbihan	466 2	37 84			
Var	463 1	41 55	Pyrénées-Orientales .	247 0	35 40
Haute-Marne.	463 1	49 50	Tarn-et-Garonne . .	237 7	34 53
Lot-et-Garonne.	441 5	41 57	Lot	228 5	42 05
Drôme	438 5	48 64	Hautes-Pyrénées . .	222 3	39 57
Tarn.	416 8	39 24	Savoie	191 5	28 32
Vendée.	401 4	26 27	Haute-Savoie. . . .	185 2	30 45
Vaucluse	398 3	41 75	Lozère	154 4	46 73
Aveyron	385 9	41 39	Ariège	148 2	38 40
Gers.	370 5	42 70	Basses-Alpes.	129 7	44 22
Jura	367 4	40 62	Hautes-Alpes. . . .	101 8	48 50
Cantal	364 3	43 22	Corse	61 8	66 74

Groupés par région, ces chiffres donnent, pour l'ensemble des biens meubles, les résultats suivants, en millions de francs :

	Biens meubles de toute nature.	Pour 100 du total.	Pour 100 de la fortune globale.
1 ^o Département de la Seine .	42,715 6	33 46	68 09
2 ^o Région du Nord.	21,642 3	16 94	56 32
3 ^o Région de l'Ouest	18,305 6	14 34	43 99
4 ^o Région de l'Est	15,798 5	12 37	53 52
5 ^o Région du Centre	15,246 7	11 94	47 92
6 ^o Région du Midi	13,977 9	10 95	45 35
Ensemble.	127,686 6	100 00	54 35

*
* *

Comment se divisent, au point de vue de la nature des valeurs, les biens meubles dont nous venons d'examiner la répartition départementale ? L'enquête de 1898 fait état séparément des valeurs mobilières ; — du numéraire ; — des assurances sur la vie ; — des dépôts dans les banques et des comptes courants ; — des livrets des caisses d'épargne et de la caisse des retraites pour la vieillesse ; — des créances, des rentes sur particuliers et des prix d'offices ; — des fonds de commerce ; — des meubles corporels

Nous suivrons les mêmes divisions dans notre examen, mais nous grouperons ensemble les valeurs incorporelles autres que les valeurs mobilières, afin de ne pas allonger outre mesure cet article.

*
* *

L'importance des valeurs mobilières se fixe à 68,785 millions 1 pour la France entière. Elles représentent 53 87 p. 100 de la fortune mobilière et 29 28 p. 100 de la fortune globale du pays. On constate 54,544 millions 6 de valeurs françaises et 14,240 millions 5 de valeurs étrangères, soit 79 29 p. 100 et 20 71 p. 100 du total.

La Seine accuse, pour sa part, 30,071 millions 9, soit 47 93 p. 100 de la fortune globale de ce département.

Douze départements s'inscrivent ensuite au-dessus d'un milliard, le chiffre le plus élevé étant donné par celui de Seine-et-Oise avec 3,109 millions 4 :

Départements	Valeurs mobilières	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Valeurs mobilières.	Pour 100 de la fortune globale.
Seine-et-Oise.	3,109 4	40 19	Marne	1,211 4	34 84
Nord.	2,665 4	26 33	Pas-de-Calais	1,207 1	26 80
Rhône	2,112 2	34 41	Aisne.	1,140 4	28 79
Seine-Inférieure	2,053 2	29 40	Gironde.	1,053 9	20 95
Oise	1,300 0	32 59	Somme.	1,043 2	30 30
Meurthe-et-Moselle	1,249 3	41 93	Seine-et-Marne.	1,010 2	29 50

On rencontre douze départements au-dessus de 500 millions, dont deux seulement dépassent 750 millions :

Départements.	Valeurs mobilières	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Valeurs mobilières	Pour 100 de la fortune globale.
Loiret	996 1	30 07	Vosges	585 0	33 12
Eure.	874 9	29 24	Ardennes	522 3	26 81
Indre-et-Loire	734 6	30 82	Eure-et-Loir.	517 5	22 26
Bouches-du-Rhône	709 7	22 21	Charente	514 4	30 13
Basses-Pyrénées	657 1	37 80	Loire.	513 6	20 55
Yonne	646 9	31 99	Loir-et-Cher.	509 6	31 67

Dans vingt-deux départements, les valeurs mobilières se chiffrent au-dessous de 500 millions, mais au-dessus de 250 millions :

Départements.	Valeurs mobilières.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Valeurs mobilières	Pour 100 de la fortune globale.
Alpes-Maritimes	442 3	27 65	Manche.	334 3	12 59
Calvados	432 3	13 10	Orne.	320 1	14 54
Maine-et-Loire	425 6	15 06	Charente-Inférieure	311 5	17 49
Loire-Inférieure	421 1	16 26	Ille-et-Vilaine	302 8	12 27
Meuse	420 9	29 40	Hérault.	300 1	12 54
Aube.	403 4	24 84	Finistère	290 5	13 35
Saône-et-Loire	400 7	15 32	Sarthe	277 2	12 35
Côte-d'Or.	388 7	20 01	Haute-Saône.	276 9	22 20
Gard.	369 9	24 70	Ain	263 3	19 03
Haute-Vienne	349 7	24 41	Nièvre	254 5	17 21
Isère.	340 0	15 36	Haute-Garonne.	253 4	14 22

Les trente-neuf autres départements demeurent : trente au-dessous de 125 millions; neuf au-dessous de 50 millions seulement :

Départements.	Valeurs mobilières	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Valeurs mobilières.	Pour 100 de la fortune globale.
Aude.	237 8	17 27	Creuse	100 0	12 22
Indre	217 8	17 68	Ardèche	91 4	11 39
Haute-Marne.	213 2	22 79	Cantal	80 7	9 57
Vienne	206 7	14 24	Aveyron	78 5	8 42
Puy-de-Dôme	197 5	10 86	Mayenne	75 1	4 96
Var	183 4	16 45	Landes	63 7	8 93
Côtes-du-Nord	175 4	8 05	Pyrénées-Orientales	60 3	8 93
Doubs	171 5	16 68	Tarn-et-Garonne	59 8	8 69
Vaucluse	169 1	17 73	Haute-Loire	52 7	6 54
Morbihan	158 1	12 83	Hautes-Pyrénées	50 6	9 00
Dordogne	150 6	11 19	Haute-Savoie.	50 2	8 25
Drôme	149 2	16 55	Vendée.	49 4	3 23
Lot-et-Garonne.	143 0	13 46	Lozère	49 3	14 92
Allier	137 1	7 13	Hautes-Alpes.	41 0	12 27
Tarn	136 6	12 86	Savoie	37 5	5 55
Cher	133 1	10 64	Corrèze.	33 2	4 74
Jura	126 0	13 93	Lot	28 2	5 19
			Basses-Alpes.	27 8	9 48
Deux-Sèvres.	112 8	6 87	Ariège	26 1	6 77
Gers.	104 9	12 09	Corse	17 3	18 68

Groupés par région, ces chiffres donnent, pour l'ensemble des valeurs mobilières, les résultats suivants en millions de francs :

	Valeurs mobilières.	Pour 100 du total.	Pour 100 de la fortune globale.
1 ^o Département de la Seine.	30,071 9	43 71	47 93
2 ^o Région du Nord	11,143 0	16 20	29 00
3 ^o Région de l'Ouest	7,876 5	11 45	18 93
4 ^o Région de l'Est	7,685 7	11 18	26 04
5 ^o Région du Centre	6,503 6	9 46	20 44
6 ^o Région du Midi	5,504 4	8 00	17 86
Ensemble.	68,785 1	100 00	29 28

*
* *

Nous groupons ici les meubles incorporels autres que les valeurs mobilières : numéraire; — contrats d'assurances sur la vie; — dépôts dans les banques et comptes courants; — livrets de caisses d'épargne et de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse; — créances, rentes, prix d'offices.

Cet ensemble de valeurs ressort à 47,647 millions 2, soit 37 33 p. 100 de la fortune mobilière et 20 28 p. 100 de la fortune globale.

Le département de la Seine accuse un total de 10,666 millions 5, correspondant à 17 p. 100 de sa fortune globale.

Cinq départements seulement s'inscrivent ensuite au-dessus d'un milliard :

Départements.	Meubles incorporels.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Meubles incorporels.	Pour 100 de la fortune globale.
Nord.	2,507 2	24 76	Seine-Inférieure	1,258 6	18 02
Rhône	1,499 2	24 43	Gironde.	1,196 7	23 79
Seine-et-Oise.	1,338 0	17 29			

Cinq autres départements se tiennent au-dessus de 750 millions sans atteindre le milliard :

Départements.	Meubles incorporels.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Meubles incorporels.	Pour 100 de la fortune globale.
—	—	—	—	—	—
Oise	914 8	22 93	Aisne	840 5	21 23
Pas-de-Calais . . .	891 8	19 79	Somme	703 6	20 44
Marne	868 3	24 98			

Dans treize départements, les meubles incorporels autres que les valeurs mobilières accusent plus de 500 millions, mais demeurent au-dessous de 750 millions.

Departements.	Meubles incorporels	Pour 100 de la fortune globale.	Departements	Meubles incorporels	Pour 100 de la fortune globale.
—	—	—	—	—	—
Loire.	699 0	27 98	Eure.	577 3	19 13
Loiret	695 2	20 98	Saône-et-Loire . . .	571 5	21 90
Calvados	683 5	27 09	Meurthe-et-Moselle .	568 8	19 09
Seine-et-Marne. . .	650 4	19 00	Sarthe	539 2	24 02
Hérault.	632 2	26 43	Maine-et-Loire . . .	535 1	18 94
Isère.	595 5	26 90	Loire-Inférieure . .	500 6	19 33
Bouches-du-Rhône .	583 0	18 24			

Avec trente-quatre départements, les meubles incorporels, sans arriver à 500 millions, dépassent 250 millions :

Departements.	Meubles incorporels	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Meubles incorporels.	Pour 100 de la fortune globale.
—	—	—	—	—	—
Ille-et-Vilaine . . .	487 5	19 76	Vosges	349 5	19 79
Indre-et-Loire . . .	483 8	20 30	Haute-Vienne	347 1	24 23
Côte-d'Or	467 8	24 09	Allier	338 9	17 62
Puy-de-Dôme	457 7	25 17	Loir-et-Cher.	323 0	20 08
Manche.	451 3	17 00	Vienne	313 9	21 63
Aube.	448 6	27 62	Côtes-du-Nord	295 6	13 56
Eure-et-Loir.	447 6	19 25	Gard.	293 5	19 60
Yonne	437 7	21 64	Aveyron	293 2	31 45
Finistère	420 9	19 44	Meuse	278 7	19 41
Orne.	405 0	18 40	Haute-Saône.	278 7	22 34
Ardennes	404 6	20 77	Nièvre	277 7	18 86
Haute-Garonne. . . .	396 9	22 28	Mayenne	277 1	18 32
Basses-Pyrénées . .	395 7	22 76	Corrèze.	265 5	37 88
Charente	387 1	22 67	Cher.	263 5	21 07
Charente-Inférieure .	376 0	21 11	Deux-Sèvres.	258 8	15 75
Dordogne	367 3	27 29	Cantal	258 1	30 62
Aude.	355 0	27 78	Alpes-Maritimes . . .	256 6	16 04

Enfin, vingt-huit départements vont en décroissant : vingt-un de 250 millions à 125 millions, et sept de 125 millions à 36 millions 2, chiffre de la Corse :

TABLEAU.

Départements.	Meubles incorporels.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Meubles incorporels.	Pour 100 de la fortune globale.
Lot-et-Garonne. . .	250 0	23 53	Haute-Marne. . . .	192 1	20 53
Tarn.	248 9	23 43	Lot	186 7	34 35
Drôme	242 3	26 87	Jura	175 5	19 40
Ain	241 5	16 15	Landes.	173 2	24 28
Var	236 4	21 21	Pyrénées-Orientales .	168 3	24 12
Gers.	235 0	27 09	Tarn-et-Garonne . .	156 0	22 66
Doubs	235 0	22 86	Hautes-Pyrénées . .	150 2	26 73
Ardèche	231 9	28 89	Savoie	126 3	18 68
Vendée.	220 7	14 40	Ariège	108 7	28 17
Haute-Loire	215 4	26 73	Haute-Savoie	106 2	17 46
Indre	213 0	17 29	Lozère	101 1	30 60
Creuse	208 8	25 52	Basses-Alpes.	86 9	29 6
Morbihan.	199 3	16 18	Hautes-Alpes.	51 7	24 63
Vaucluse	193 6	20 29	Corse	36 2	39 09

Groupés par région, ces chiffres donnent, pour l'ensemble des meubles incorporels autres que les valeurs mobilières, les résultats suivants en millions de francs :

	Meubles incorporels autres que les valeurs mobilières.	Pour 100 du total.	Pour 100 de la fortune globale.
1 ^o Département de la Seine .	10,666 5	22 38	17 00
2 ^o Région du Nord	8,389 4	17 61	21 83
3 ^o Région de l'Ouest	7,617 5	15 99	18 30
4 ^o Région du Midi	7,259 8	15 24	23 55
5 ^o Région du Centre	7,141 4	14 99	22 45
6 ^o Région de l'Est	6,572 6	13 79	22 26
Ensemble.	47,647 2	100 00	20 28

*
* *

Universalités juridiques comprenant des éléments de nature très différente, les fonds de commerce ne pouvaient être classés, ni dans la catégorie des valeurs incorporelles, ni avec les meubles corporels. Avec raison, l'enquête de 1898 les a groupés sous un paragraphe particulier. Nous avons ainsi l'occasion d'étudier la répartition départementale de la fortune privée à un point de vue que ne nous offrirait aucune autre série de valeurs, au point de vue commercial.

L'importance des fonds de commerce se fixe, pour l'ensemble du pays, à 2,843 millions 7 soit 2 22 p. 100 de la fortune mobilière et 1 21 p. 100 de la fortune globale.

La Seine accuse 830 millions 9, soit près du tiers du total, et 1 32 p. 100 de la fortune globale de ce département.

Après la Seine, le chiffre le plus élevé est atteint par le Nord avec 124 millions 4. Six départements s'inscrivent ensuite entre ce chiffre et 61 millions :

Départements.	Fonds de commerce	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Fonds de commerce.	Pour 100 de la fortune globale.
Nord.	124 4	1 22	Loire	76 3	3 05
Seine-Inférieure . .	121 4	1 61	Seine-et-Oise	74 4	0 96
Rhône	118 6	1 93	Marne	61 0	1 75
Gironde.	99 4	1 98			

Aucun autre département n'atteint le chiffre de 50 millions, mais quatorze dépassent celui de trente millions :

Départements.	Fonds de commerce.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Fonds de commerce.	Pour 100 de la fortune globale.
Bouches-du-Rhône . .	47 2	1 48	Loiret.	37 8	1 14
Maine-et-Loire . . .	46 0	0 16	Alpes-Maritimes . . .	33 7	2 11
Charente.	46 0	2 69	Pas-de-Calais	33 0	0 73
Aisne	44 4	1 12	Calvados.	33 0	1 00
Meurthe-et-Moselle. .	43 0	1 44	Somme	32 3	0 93
Hérault	40 5	1 68	Charente-Inférieure. .	31 3	1 76
Oise	38 0	0 95	Seine-et-Marne . . .	30 2	0 88

Avec quatorze départements, l'importance des fonds de commerce s'échelonne entre 30 et 20 millions :

Départements.	Fonds de commerce.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Fonds de commerce.	Pour 100 de la fortune globale.
Basses-Pyrénées. . .	28 6	1 24	Orne.	24 5	1 11
Loire-Inférieure. . .	28 5	1 10	Yonne	23 3	1 15
Sarthe.	27 9	1 14	Eure	22 8	0 76
Finistère.	25 8	1 18	Ardennes.	21 3	1 09
Côte-d'Or	25 7	1 27	Isère.	20 9	0 94
Indre-et-Loire. . . .	25 6	1 07	Var	20 4	1 83
Ille-et-Vilaine. . . .	25 0	1 01	Eure-et-Loir.	20 1	0 86

Vingt-deux départements se classent entre 20 et 10 millions :

Départements.	Fonds de commerce.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Fonds de commerce.	Pour 100 de la fortune globale.
Saône-et-Loire . . .	18 7	0 71	Haute-Saône.	14 1	1 13
Meuse.	18 3	1 27	Aude	14 1	1 02
Gard	17 3	1 15	Indre	13 0	1 05
Manche	16 9	0 63	Lot-et-Garonne . . .	12 6	1 19
Haute-Vienne.	16 7	1 16	Drôme.	12 1	1 34
Haute-Garonne	16 6	0 93	Vaucluse.	11 6	1 21
Puy-de-Dôme.	15 9	0 87	Doubs.	11 6	1 13
Mayenne.	15 5	1 00	Haute-Marne	11 6	1 23
Vosges	15 2	0 86	Loir-et-Cher.	10 8	0 67
Aube	15 1	0 93	Allier	10 7	0 55
Morbihan	14 8	1 20	Vienne.	10 0	0 69

Enfin, vingt-huit départements demeurent au-dessous de 10 millions :

Départements.	Fonds de commerce.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Fonds de commerce.	Pour 100 de la fortune globale.
Côtes-du-Nord	9 5	0 43	Gers	4 7	0 54
Cher	9 4	0 75	Haute-Savoie.	4 6	0 75
Jura	9 3	1 03	Ain.	4 5	0 33
Hautes-Pyrénées . . .	9 3	1 65	Vendée	4 4	0 29
Dordogne	9 1	0 67	Tarn-et-Garonne . . .	3 0	0 43
Landes	8 9	1 25	Pyrénées-Orientales .	3 0	0 43
Cantal	8 5	1 01	Aveyron.	2 4	0 26
Nièvre	7 5	0 51	Corrèze	2 4	0 34
Tarn	7 3	0 68	Hautes-Alpes.	2 3	1 09
Savoie	7 0	1 03	Lot.	2 2	0 40
Deux-Sèvres	6 4	0 39	Haute-Loire	1 8	0 22
Ardèche	5 6	0 70	Ariège	1 7	0 44
Creuse	5 2	0 64	Corse.	1 6	1 72
Basses-Alpes	5 0	0 17	Lozère	0 7	0 21

Groupés par région, ces chiffres donnent, pour l'ensemble des fonds de commerce, les résultats suivants en millions de francs :

	Fonds de commerce.	Pour 100 du total.	Pour 100 de la fortune globale.
1 ^o Département de la Seine. .	830 9	29 22	1 32
2 ^o Région du Nord	475 8	16 73	1 24
3 ^o Région du Midi.	411 8	14 48	1 34
4 ^o Région de l'Ouest.	395 5	13 91	0 95
5 ^o Région du Centre.	368 2	12 95	1 16
6 ^o Région de l'Est.	361 5	12 71	1 22
Ensemble.	2,843 7	100 00	1 21

*
* *

Nous n'avons plus, pour épuiser les différentes catégories entre lesquelles nous avons divisé les biens meubles, qu'à étudier la répartition des meubles corporels. Pour l'ensemble du pays, ces meubles accusent un total de 8,410 millions 6. C'est là, à n'en pas douter, un chiffre très atténué, car on sait que, le plus souvent, les meubles corporels n'apparaissent pas, dans les déclarations de mutations par décès, pour leur chiffre exact. On ne saurait toutefois opérer une correction utile sur les résultats de l'enquête et, jusqu'à plus ample informé, il convient d'accepter ce chiffre de 8,410 millions 6, qui représente, par rapport à la fortune mobilière, 6 58 p. 100 et, par rapport à la fortune globale, 3 58 p. 100.

Dans la Seine, les meubles corporels ressortent à 1,146 millions 3, soit 1/8 environ du total. On tombe ensuite à 311 millions 9 avec la Seine-Inférieure et à 309 millions 9 avec le Nord, seuls départements dépassant 250 millions pour cette catégorie de biens. Par rapport à la fortune globale de chacun de ces départements, ces chiffres représentent 1 84, 4 46 et 3 06 p. 100.

Au-dessous de 250 millions, mais au-dessus de 125 millions, nous rencontrons dix-neuf départements :

Départements.	Meubles corporels	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Meubles corporels.	Pour 100 de la fortune globale.
Seine-et-Oise. . .	245 3	3 17	Gironde.	166 3	3 30
Pas-de-Calais. . .	196 1	4 34	Eure	165 9	5 54
Ille-et-Vilaine. . .	194 3	7 87	Eure-et-Loir . . .	144 8	6 22
Somme	193 8	5 63	Marne	143 0	4 11
Oise	183 2	4 59	Loire-Inférieure. .	142 8	5 51
Aisne.	182 3	4 60	Maine-et-Loire . .	138 8	4 91
Calvados	181 8	5 51	Rhône	132 4	2 16
Finistère	173 6	7 97	Sarthe	131 3	5 85
Côtes-du-Nord . .	167 9	7 70	Vendée	126 9	8 30
Manche.	166 9	6 29			

Dix-neuf départements figurent encore au-dessus de 75 millions :

Départements.	Meubles corporels.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Meubles corporels.	Pour 100 de la fortune globale.
Indre-et-Loire . .	123 7	5 18	Meurthe-et-Moselle .	93 3	3 13
Mayenne	120 2	7 94	Charente-Inférieure.	93 1	5 22
Seine-et-Marne . .	118 4	3 46	Vosges	90 7	5 14
Orne	114 9	5 23	Allier	81 5	4 39
Loiret	114 2	3 45	Yonne	83 9	4 14
Ardennes	113 9	5 84	Meuse	81 8	5 70
Saône-et-Loire . .	111 3	4 26	Aube	80 8	4 97
Deux-Sèvres . . .	106 7	6 50	Loire	76 8	5 51
Côte-d'Or	105 8	5 44	Loir-et-Cher. . . .	76 7	4 77
Morbihan	94 0	7 63			

Dans treize départements, les meubles corporels dépassent 50 millions sans atteindre 75 millions :

Départements.	Meubles corporels.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Meubles corporels.	Pour 100 de la fortune globale.
Isère	74 8	3 38	Jura.	56 6	6 25
Ain	71 2	5 15	Dordogne.	56 5	4 19
Puy-de-Dôme . . .	69 9	3 84	Doubs	54 2	5 27
Cher.	66 3	5 30	Charente	52 9	3 09
Nièvre	62 3	4 23	Haute-Saône. . . .	50 8	4 08
Vienne	62 2	4 29	Indre	50 2	4 07
Bouches-du-Rhône .	61 9	1 94			

Treize départements s'inscrivent au-dessous de 50 millions, mais dépassent 25 millions :

Départements.	Meubles corporels.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Meubles corporels.	Pour 100 de la fortune globale.
Hérault	49 9	2 08	Gard.	35 6	2 37
Alpes-Maritimes . .	48 5	3 03	Drôme.	34 9	3 87
Haute-Garonne. . .	46 2	2 59	Landes.	32 1	4 50
Haute-Marne . . .	46 2	4 94	Haute-Loire. . . .	26 5	3 29
Basses-Pyrénées . .	42 5	2 44	Gers.	25 9	2 98
Haute-Vienne . . .	36 8	2 57	Creuse.	25 6	3 13
Lot-et-Garonne . .	35 9	3 38			

Enfin, dix-neuf départements demeurent au-dessous de 25 millions :

Départements.	Meubles corporels.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Meubles corporels.	Pour 100 de la fortune globale.
Haute-Savoie . . .	24 2	3 98	Pyrénées-Orientales.	15 4	2 21
Tarn	24 0	2 27	Hautes-Pyrénées . .	12 2	2 17
Vaucluse.	24 0	2 52	Aveyron	11 8	1 26
Aude	23 0	1 67	Ariège	11 7	3 03
Var	22 9	2 05	Lot	11 4	2 10
Savoie.	20 7	3 06	Basses-Alpes. . . .	10 0	3 41
Ardèche	20 0	2 49	Hautes-Alpes . . .	6 8	3 23
Corrèze	19 9	2 84	Corse	6 7	7 23
Tarn-et-Garonne. .	18 9	2 74	Lozère.	3 3	1 00
Cantal.	17 0	2 02			

Groupés par région, ces chiffres donnent, pour l'ensemble des meubles corporels, les résultats suivants en millions de francs :

	Meubles corporels.	Pour 100 du total.	Pour 100 de la fortune globale.
1 ^o Région de l'Ouest. . . .	2,416 1	28 73	5 81
2 ^o Région du Nord	1,634 1	19 43	4 25
3 ^o Région du Centre. . . .	1,233 5	14 67	3 87
4 ^o Région de l'Est	1,178 7	14 01	3 99
5 ^o Département de la Seine .	1,146 3	13 63	1 84
6 ^o Région du Midi.	801 9	9 53	2 60
Ensemble.	8,410 6	100 00	3 58

*
* *

Dans son ensemble, c'est-à-dire biens urbains et biens ruraux réunis, la fortune immobilière accuse, ainsi que nous l'avons dit plus haut, un total de 107,247 millions 4, représentant 46 65 p. 100 de la fortune globale .

Le département de la Seine fournit un total de 20,022 millions 4, soit 31 91 p. 100 de sa fortune globale :

Dans six départements, la fortune immobilière varie ensuite entre 4,517 millions et 2,176 millions 7 :

Départements.	Fortune immobilière.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements	Fortune immobilière.	Pour 100 de la fortune globale.
Nord.	4,517 0	44 62	Gironde.	2,513 2	49 97
Seine-Intérieure . .	3,238 8	46 37	Rhône	2,275 5	37 07
Seine-et-Oise. . . .	2,970 2	38 39	Pas-de-Calais . . .	2,176 7	48 32

Pour neuf départements la fortune immobilière se classe entre 1,969 millions 9 et 1,512 millions 9 :

Départements	Fortune immobilière.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements	Fortune immobilière.	Pour 100 de la fortune globale.
Calvados	1,969 9	59 68	Seine-et-Marne. . .	1,614 8	47 16
Bouches-du-Rhône .	1,793 8	56 16	Oise	1,553 0	38 93
Aisne.	1,753 7	44 27	Côtes-du-Nord . . .	1,531 4	70 25
Manche.	1,685 8	63 49	Saône-et-Loire . . .	1,512 9	57 85
Maine-et-Loire . . .	1,679 6	59 45			

Dans vingt et un départements, la fortune immobilière dépasse 1 milliard sans atteindre 1 milliard et demi :

Départements	Fortune immobilière	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Fortune immobilière.	Pour 100 de la fortune globale.
Loire-Inférieure. . .	1,497 4	57 80	Marne	1,192 8	34 31
Somme.	1,469 7	42 69	Isère.	1,182 5	53 42
Loiret	1,469 6	44 36	Deux-Sèvres. . . .	1,157 8	70 49
Ille-et-Vilaine . . .	1,457 3	59 07	Loire.	1,133 1	45 34
Eure.	1,370 9	45 82	Vendée.	1,126 9	73 73
Hérault.	1,370 1	57 26	Puy-de-Dôme . . .	1,077 5	59 25
Allier.	1,352 3	70 30	Haute-Garonne. . .	1,068 3	59 97
Orne.	1,336 9	60 73	Meurthe-et-Moselle .	1,025 0	34 40
Sarthe	1,269 0	56 53	Mayenne	1,025 0	67 75
Finistère	1,265 9	58 16	Indre-et-Loire . . .	1,015 8	42 61
Eure-et-Loir. . . .	1,194 9	51 39			

Pour trente départements on rencontre un chiffre supérieur à 500 millions, mais inférieur au milliard.

Départements.	Fortune immobilière.	Pour 100 de la fortune globale	Départements.	Fortune immobilière.	Pour 100 de la fortune globale.
Charente-Inférieure.	969 5	54 42	Charente.	707 0	41 41
Côte-d'Or.	954 0	48 95	Loir-et-Cher. . . .	688 5	42 80
Ardennes.	886 1	46 48	Haute-Vienne. . . .	682 3	47 63
Nièvre.	870 7	59 12	Aube	676 1	41 63
Vienne.	858 3	59 15	Var.	651 5	58 45
Yonne	830 5	41 07	Tarn	645 3	60 76
Alpes-Maritimes . .	818 2	51 16	Meuse	636 0	44 30
Ain	802 7	58 03	Haute-Saône	626 8	50 25
Gard	781 1	52 16	Lot-et-Garonne . . .	620 6	58 43
Cher	778 1	62 23	Basses-Pyrénées . .	614 4	35 34
Morbihan.	765 7	62 16	Doubs	555 8	54 06
Dordogne.	762 6	56 65	Vaucluse	555 7	58 25
Aude	747 1	54 25	Aveyron	546 5	58 61
Indre	737 9	59 90	Jura.	537 2	59 38
Vosges.	725 6	41 09	Haute-Loire.	509 4	63 45

Enfin, dans dix-neuf départements, la fortune immobilière est inférieure au demi-milliard :

Départements.	Fortune immobilière.	Pour 100 de la fortune globale.	Départements.	Fortune immobilière.	Pour 100 de la fortune globale.
Gers.	497 1	57 30	Haute-Savoie	423 0	69 55
Savoie.	484 7	71 68	Corrèze	379 8	54 19
Creuse.	478 6	58 49	Hautes-Pyrénées. . .	339 6	60 43
Cantal	478 6	56 78	Lot	314 9	57 95
Haute-Marne	472 4	50 50	Ariège.	237 7	61 60
Drôme.	463 1	51 36	Lozère.	176 0	53 27
Ardèche	453 9	56 76	Basses-Alpes	163 6	55 78
Pyrénées-Orientales.	450 8	64 60	Hautes-Alpes	108 1	51 50
Tarn-et-Garonne. . .	450 8	65 47	Corse	30 8	33 26
Landes.	435 3	61 03			

Groupés par région, ces chiffres donnent, pour l'ensemble de la fortune immobilière, les résultats ci-après, en millions de francs :

	Fortune immobilière	Pour 100 du total.	Pour 100 de la fortune globale.
1 ^o Région de l'Ouest	23,304 6	21 72	56 01
2 ^o Département de la Seine .	20,022 4	18 65	31 91
3 ^o Région du Midi	16,847 5	15 78	54 65
4 ^o Région du Nord.	16,787 8	15 65	43 68
5 ^o Région du Centre	16,561 4	15 42	52 08
6 ^o Région de l'Est	13,720 7	12 78	46 48
Ensemble	107,247 4	100 00	45 65

Comment se répartit entre la propriété urbaine et la propriété rurale cette fortune immobilière? l'enquête de 1898 nous fournit à cet égard les indications suivantes :

Pour l'ensemble du pays, la propriété urbaine entre dans le total de 107,247 millions 4 pour 50,999 millions 3, soit 47 55 p. 100; la propriété rurale pour 56,248 millions 1, soit 52 45 p. 100.

*
* *

La propriété urbaine accuse dans le département de la Seine, qui arrive en toute première ligne, une valeur de 19,543 millions 9, soit 97 61 p. 100 de la propriété immobilière de ce département. Cette valeur s'applique approximativement à Paris pour 17 043 millions 7, et à la Seine, moins Paris, pour 2 500 millions 2.

Dans six départements seulement la propriété urbaine dépasse le milliard :

Départements.	Fortune immobilière urbaine.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.	Départements.	Fortune immobilière urbaine.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.
Nord.	2,575 0	57 01	Seine-Inférieure . .	1,549 9	47 85
Seine-et-Oise. . . .	1,806 2	60 81	Gironde.	1,516 0	60 32
Rhône	1,667 2	73 30	Bouches-du-Rhône .	1,377 0	76 98

Dix départements s'inscrivent ensuite entre 750 millions et 500 millions :

Départements.	Fortune immobilière urbaine.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.	Départements.	Fortune immobilière urbaine.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.
Pas-de-Calais	750 2	34 47	Alpes-Maritimes . .	509 0	73 21
Hérault.	648 4	47 33	Loire.	580 5	51 23
Aisne.	620 6	35 39	Oise.	552 7	35 59
Marne	614 4	51 51	Loire-Inférieure . .	549 6	36 70
Meurthe-et-Moselle .	602 1	58 74	Seine-et-Marne. . .	515 6	31 93

Vingt-cinq départements se présentent avec une propriété urbaine d'une valeur inférieure à 500 millions, mais supérieure à 250 millions :

Départements.	Fortune immobilière urbaine.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.	Départements.	Fortune immobilière urbaine.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.
Somme.	481 7	32 78	Gard.	333 4	42 68
Calvados	478 6	24 30	Var	321 1	49 29
Loiret	457 0	31 10	Saône-et-Loire. . .	314 9	20 82
Haute-Garonne. . . .	438 4	41 04	Manche.	311 8	18 50
Isère.	438 4	37 07	Charente-Inférieure.	302 6	31 21
Maine-et-Loire	432 3	25 74	Eure-et-Loir. . . .	293 3	24 55
Eure.	389 0	28 38	Basses-Pyrénées . .	287 1	46 73
Ille-et-Vilaine	389 0	26 69	Allier	281 0	20 78
Indre-et-Loire	385 9	37 99	Vosges.	277 9	38 30
Finistère	376 7	29 76	Savoie	268 6	55 42
Ardenne	367 4	41 46	Aude.	265 5	35 53
Sarthe	358 1	28 22	Puy-de-Dôme	256 3	23 79
Côte-d'Or	355 0	37 21			

Dans vingt-cinq départements, la fortune immobilière urbaine, inférieure à 250 millions, dépasse 125 millions :

Départements.	Fortune immobilière urbaine.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.	Départements.	Fortune immobilière urbaine.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.
Aube.	243 9	36 07	Doubs	188 3	33 88
Mayenne	234 7	22 90	Loir-et-Cher.	179 1	26 01
Yonne	234 7	28 26	Ain	172 9	21 54
Charente	234 6	33 18	Deux-Sèvres.	172 9	14 93
Orne	228 5	17 09	Haute-Vienne	169 8	24 89
Nièvre	216 1	24 82	Indre.	166 7	22 59
Haute-Saône.	213 0	33 98	Haute-Marne.	154 4	32 68
Meuse	210 0	33 02	Jura.	151 3	28 16
Vaucluse	206 9	37 23	Vendée.	148 2	13 15
Morbihan	203 8	26 62	Dordogne	145 1	19 03
Vienne	200 7	23 38	Pyrénées-Orientales	142 0	31 50
Côtes-du-Nord	194 5	12 70	Lot-et-Garonne.	129 7	20 90
Cher.	191 4	24 60			

Enfin, dix-neuf départements ont une fortune immobilière urbaine qui n'atteint pas 125 millions et qui s'échelonne entre 125 et 100 millions dans trois départements, entre 100 et 50 dans dix et demeure inférieure à ce dernier chiffre dans six :

Départements.	Fortune immobilière urbaine.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.	Départements.	Fortune immobilière urbaine.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.
Drôme	123 5	26 66	Corrèze.	71 0	18 69
Tarn.	120 4	18 66	Haute-Loire	64 8	12 72
Hautes-Pyrénées	105 0	30 92	Cantal	52 5	10 97
Ardèche	98 8	21 77	Ariège	49 4	20 78
Aveyron	95 7	17 51	Lot	40 1	12 73
Haute-Savoie.	89 5	21 16	Basses-Alpes.	37 0	22 62
Tarn-et-Garonne	86 5	19 12	Hautes-Alpes.	30 9	28 58
Landes.	80 3	18 45	Lozère	21 6	12 27
Gers.	77 2	15 53	Corse	15 4	50 00
Creuse	77 2	16 13			

Pour l'ensemble du pays, la fortune urbaine représente, ainsi que nous l'avons établi plus haut, 47 55 p. 100 de la fortune immobilière globale. Cette moyenne est dépassée dans treize départements : Seine, 97 61 ; Bouches-du-Rhône, 76 98 ; Rhône, 73 30 ; Alpes maritimes, 73 21 ; Seine-et-Oise, 60 81 ; Gironde, 60 32 ; Meurthe-et-Moselle, 58 74 ; Nord, 57 01 ; Savoie, 55 42 ; Marne, 51 51 ; Loire, 51 23 ; Corse, 50 ; Seine-Inférieure, 47 85. Ces chiffres élevés s'expliquent, pour le plus grand nombre de ces départements, par l'importance ou le nombre des agglomérations urbaines. Il n'est cependant pas sans intérêt de constater aussi que, pour la Corse notamment, ils résultent de la valeur très minime du sol, tandis que dans la Seine-Inférieure, par exemple, ils sont la conséquence de la valeur élevée de la propriété rurale qui balance l'importance que donne cependant à la propriété urbaine l'existence des deux villes de Rouen et du Havre. La proportion demeure supérieure à 40 p. 100 pour 4 départements. Elle s'échelonne ensuite entre 40 et

30 p. 100, pour 22; entre 30 et 20 p. 100, pour 28; au-dessous de 20 p. 100 dans 17. Le chiffre le plus bas est fourni par le Cantal, 10 97 p. 100.

*
* *

Nous n'avons constaté de valeurs supérieures au milliard, pour la propriété urbaine, que dans sept départements, y compris celui de la Seine. Pour la propriété rurale, nous en rencontrons seize où ce chiffre est dépassé. Deux, le Nord et la Seine-Inférieure, tiennent la tête avec 1,942 millions et 1,688 millions 9, les autres se tiennent au-dessous du demi-milliard :

Départements.	Fortune immobilière rurale.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.	Départements.	Fortune immobilière rurale.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.
Nord.	1,942 0	42 99	Seine-et-Oise . . .	1,164 0	39 19
Seine-Inférieure . .	1,688 9	52 15	Aisne	1,133 1	64 61
Calvados	1,491 3	75 70	Orne	1,108 4	82 91
Pas-de-Calais . . .	1,426 5	65 73	Seine-et-Marne. . .	1,099 2	68 07
Manche.	1,374 0	81 50	Allier	1,071 3	79 22
Côtes-du-Nord. . .	1,336 9	87 30	Ille-et-Vilaine . . .	1,068 3	73 31
Maine-et-Loire . . .	1,247 3	74 26	Loiret	1,012 6	68 90
Saône-et-Loire . . .	1,198 0	79 18	Oise	1,000 3	64 41

Entre un milliard et 750 millions, la propriété urbaine n'accusait aucun résultat. Cette catégorie comprend, pour la propriété rurale, onze départements :

Départements	Fortune immobilière rurale.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.	Départements.	Fortune immobilière rurale.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.
Gironde.	997 2	39 68	Sarthe	910 9	71 78
Somme.	988 0	67 22	Eure-et-Loir. . . .	901 6	75 45
Deux-Sèvres. . . .	984 9	85 07	Finistère	889 2	70 24
Eure.	981 9	71 62	Puy-de-Dôme	821 2	76 21
Vendée.	978 7	86 85	Mayenne	790 3	77 10
Loire-Inférieure . .	947 8	63 30			

Vingt et un départements ont une propriété rurale supérieure à 500 millions, sans atteindre 750 millions :

Départements	Fortune immobilière rurale.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.	Départements.	Fortune immobilière rurale.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.
Isère.	744 1	62 93	Yonne	595 8	71 74
Hérault.	721 7	52 67	Cher	586 7	75 40
Charente-Inférieure .	666 9	68 79	Marne	578 4	48 49
Vienne	657 7	76 62	Indre.	571 2	77 41
Nièvre	654 6	75 18	Morbihan.	561 9	73 38
Indre-et-Loire . . .	629 9	62 01	Loire.	552 6	48 77
Haute-Garonne. . .	629 9	58 96	Tarn.	524 9	81 34
Ain	629 8	78 46	Ardenes	518 7	58 54
Dordogne.	617 5	80 97	Haute-Vienne . . .	512 5	75 11
Rhône	608 3	26 70	Loir-et-Cher. . . .	509 4	73 99
Côte-d'Or.	599 0	62 79			

Trente départements s'inscrivent ensuite au-dessous de 500 millions mais au-dessus de 250. Cette série est la plus nombreuse, elle comprend le département de la Seine :

Départements.	Fortune immobilière rurale.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.	Départements.	Fortune immobilière rurale.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.
—	—	—	—	—	—
Lot-et-Garonne. . .	490 9	79 10	Creuse	401 4	83 87
Aude.	481 6	64 47	Jura	385 9	71 84
Seine	478 5	2 39	Doubs	367 5	66 12
Charente	472 4	66 82	Tarn-et-Garonne . .	364 3	80 88
Aveyron	450 8	82 49	Ardèche	355 1	78 23
Gard.	447 7	57 32	Landes.	355 0	81 55
Vosges.	447 7	61 70	Vaucluse	348 8	62 77
Haute-Loire	444 6	87 28	Drôme	339 6	73 34
Aube.	432 2	63 93	Haute-Savoie. . . .	333 5	78 84
Cantal	426 1	89 03	Var	330 4	50 71
Meuse	426 0	66 98	Basses-Pyrénées . .	327 3	53 27
Meurthe-et-Moselle .	422 9	41 26	Haute-Marne. . . .	318 0	67 32
Gers	419 9	84 47	Pyrénées-Orientales .	308 8	68 50
Bouches-du-Rhône .	416 8	23 02	Corrèze.	308 8	81 31
Haute-Saône	413 8	66 02	Lot	274 8	87 27

Enfin, dans huit départements, la fortune rurale est inférieure à 250 millions ; elle demeure même, dans deux, au-dessous de 125 millions :

Départements.	Fortune immobilière rurale.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.	Départements.	Fortune immobilière rurale.	Pour 100 de la fortune immobilière totale.
—	—	—	—	—	—
Hautes-Pyrénées . .	234 6	69 08	Lozère	154 4	87 78
Alpes-Maritimes . .	219 2	26 79	Basses-Alpes. . . .	126 6	77 38
Savoie	216 1	44 58	Hautes-Alpes. . . .	77 2	71 43
Ariège	188 3	79 22	Corse	15 4	50 00

Pour l'ensemble du pays, la fortune rurale représente, ainsi que nous l'avons montré plus haut, 52 45 p. 100 de la fortune immobilière totale. Cette moyenne n'est pas atteinte dans douze départements : Seine-Inférieure, 52 15 ; Var, 50 71 ; Corse, 50 00 ; Loire, 48 77 ; Savoie, 44 58 ; Nord, 42 99 ; Meurthe-et-Moselle, 41 26 ; Gironde, 39 68 ; Seine-et-Oise, 39 19 ; Alpes-Maritimes, 26 79 ; Bouches-du-Rhône, 23 02 ; Seine, 2 39. La proportion la plus élevée est donnée par le Lot avec 87 87 p. 100.

*
* *

Nous résumerons la situation respective des départements dans un dernier cadre faisant ressortir, pour chacun d'eux, le rang qu'il occupe tant dans la fortune globale que dans les divers éléments qui la composent. Nous mettrons en regard le même renseignement pour la population et la superficie :

TABLEAU.

Telles sont les indications que nous fournit, au triple point de vue de la consistance, de la répartition et de la composition de la fortune privée, l'enquête réalisée en 1898 par l'administration de l'enregistrement sur les valeurs comprises dans les donations et les successions classées par nature de biens. Il serait intéressant de placer, en face des valeurs réelles constatées dans la fortune privée, le passif qui en forme la contre-partie. Les éléments nécessaires pour établir le quantum exact de ce passif sont encore insuffisants. On nous permettra d'émettre le vœu que l'administration, notamment par l'établissement de la statistique hypothécaire, permette aux économistes et aux statisticiens de résoudre le problème difficile, qui, depuis trop longtemps déjà, attend une solution.

*
* *

Nous donnons en annexes trois tableaux faisant connaître, par nature de biens, pour l'ensemble du pays et par département : 1° les valeurs comprises dans les donations ; 2° les valeurs comprises dans les déclarations de mutations par décès ; 3° les valeurs taxées dans les successions. — Ces résultats se rapportent à l'année 1898 (1).

LÉON SALEFRANQUE.